

COMMUNE DE TINTENIAC**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE TINTENIAC****SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2026**

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf septembre à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis, en session ordinaire, sous la présidence de M. Christian TOCZÉ, maire.

Date de la convocation et d'affichage de l'ordre du jour : le 23 septembre 2026.

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice 27

Présents 23

Votants 27

Etaient présents : Mmes et MM. TOCZÉ Christian, BOLIVARD Régis, GIOT Stéphanie, DELVILLE Nathalie, LEGRAND Rémi, MIGNIERE Caroline, TOUZARD Blaise, ANDRÉ Marie-Thérèse, QUENOILLÈRE Roger, ARRIBARD Martine, JEANNEAU Luc, BOSSARD Nelly, LIPOVAC Anne-Sylvie, COLOMBEL Joëlle, PROVOST Frédéric, DANG Isabelle-Laure, ROBIDOU Christophe, GOUGEON Laurent, VIVIEN-MOISON Véronique, MORIN Stéphanie, LAVOLLÉE Sébastien, DEHEEGER Vianney, LE DIMNA Martine.

Etaient absents excusés : BIMBOT Frédéric donne pouvoir à DELVILLE Nathalie / CHABILAND Annabelle donne pouvoir à BOLIVARD Régis / GORON Maxime donne pouvoir à LEGRAND Rémi / MORIN-LOUVIGNY Isabelle donne pouvoir à VIVIEN-MOISON Véronique

Etait absent : néant.

Secrétaire de séance : M. Régis BOLIVARD à qui il est adjoint un auxiliaire.

**9. Renouvellement de la Convention de mise à disposition
d'équipements de tennis entre la commune et le Tennis Club
Bretagne Romantique.**

Rapporteur : Mme Nathalie Delville, adjointe.

Vu la délibération n° 2 du 28 avril 2023 approuvant la convention de mise à disposition des équipements de tennis entre la commune de Tinténiaac et le Tennis Club Bretagne Romantique ;

Vu la proposition de la Commission Vie associative en date du 1er juillet 2026 de reconduire ladite convention et de modifier l'article 7-1 afin d'actualiser le montant de l'abonnement internet nécessaire aux réservations en ligne via l'application « Ten Up » et à l'ouverture du portillon d'accès aux terrains ;

Considérant que le coût de cet abonnement s'élève à 43,33 € par mois, soit 520 € par an ;

Entendu l'exposé, des échanges ont lieu,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 6 voix Abstention (Mmes et MM. Morin, Vivien-Moison, Gougeon, Deheeger, Lavollée, et un pouvoir) et 21 voix Pour (dont quatre pouvoirs)

- **Renouvelle** la convention de mise à disposition des équipements de tennis entre la commune de Tinténiaac et le Tennis Club Bretagne Romantique pour une durée de trois ans, du 1^{er} octobre 2026 au 30 septembre 2029 ;
- **Approuve** la modification de l'article 7-1 de la convention comme suit :
« Prendre en charge l'abonnement internet nécessaire pour les réservations en ligne par le biais de l'application « Ten Up » et pour l'ouverture du portillon donnant accès aux terrains (coût de cet abonnement : 43,33 € / mois, soit 520 € par an). »
- **Autorise** M. le Maire à signer ladite convention ainsi que tout acte nécessaire à son exécution.

Au registre sont les signatures, Pour extrait conforme,

Le Maire, Christian TOCZÉ

Le secrétaire de séance, Régis BOLIVARD